

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'intitulé de la spécialité « traitements de surfaces » de baccalauréat professionnel

NOR : MENE1612051A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1999 portant création de la spécialité « traitements de surfaces » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 modifiant certaines annexes des arrêtés portant création de plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « métallurgie » du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 25 mars 2016,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans l'intitulé et dans les articles 1<sup>er</sup>, 2, 3, 9 et 10 de l'arrêté du 28 juillet 1999 susvisé, dans les différentes annexes du référentiel, l'intitulé de la spécialité « traitements de surfaces » est remplacé par l'intitulé « traitements des matériaux ».

**Art. 2.** – Dans les différentes annexes de l'arrêté du 28 février 2011 susvisé, l'intitulé de la spécialité « traitements de surfaces » est remplacé par l'intitulé « traitements des matériaux ».

**Art. 3.** – Le présent arrêté entre en vigueur après la session d'examen 2016.

**Art. 4.** – La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 mai 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale  
de l'enseignement scolaire,*

F. ROBINE